

<p>Document vérifié et numéroté le 10/09/2018 ASDIF de Bobigny Par Vanessa de Cayrol Inspecteur des finances publiques Signé</p>	<p>CERTIFICATION (Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)</p> <p>Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires ou ayants droits (3) a été établi (1) :</p> <p>A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ; B - En conformité d'un piquetage : _____ effectué sur le terrain ; C - D'après un plan d'arpentage ou d'alignement, dont copie ci-jointe, dressé le _____ par _____ géomètre à _____</p> <p>Les propriétaires ont eu à avoir pris connaissance des informations portées au dos de la présente n° 6463.</p> <p>A _____ le _____</p>	<p>Echelle d'origine : 1/1000 Echelle d'édition : 1/500 Date de l'édition : 10/09/2018 Support numérique : _____</p> <p>D'après le document d'arpentage dressé Par FAUQUEMBERGUE (2)</p> <p>Réf. : Le 10/02/2017</p>
--	--	---

